Image not found or type unknown

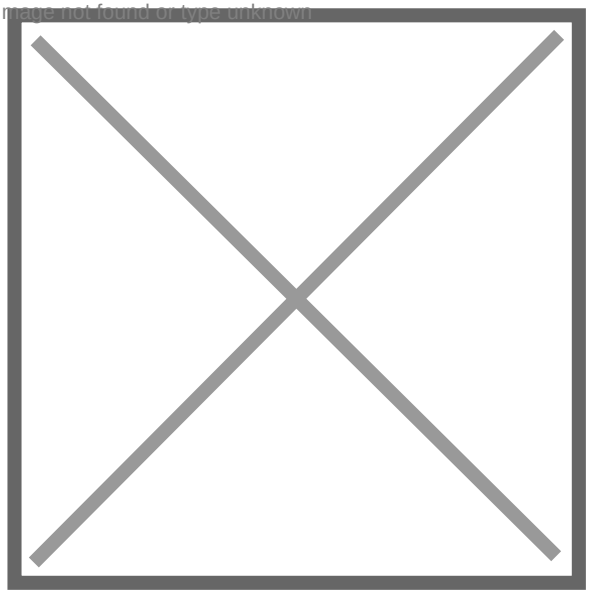

Abandon domicile conjugal?

Par **ines**, le **04/10/2010** à **18:36**

Bonjour,

Pour le bien être de mes enfants, j ai besoin de votre aide svp.
Mon mari est parti un jour chez sa mère avec nos 2 filles et y est resté car il a eu un malaise.
Au bout de 2 jours il a raccompagné une des 2 petites d'un commun accord de façon à ce que je ne soit pas débordée avec la mauvaise nouvelle et a ramené la 2eme petite la semaine d'après. Aujourd'hui il n'est pas revenu et me dit que notre couple est fini et qu'il ne reviendra pas.
Est ce qu'il s'agit d'abandon du domicile conjugal?
Je tiens à préciser qu'il va se faire soigner pour des ulcères et alcoolisme (d'ou ses malaises dus à un sevrage trop brutal).
J'ai également été victime de violences physiques.
En fait je pense que nous avions tous les 2 un pb avec l'alcool, meme si moi je ne bois qu'une biere par jour, alors que lui bois dès le matin, d'ou son hospitalisation future.
Il est au chomage et moi je n'ai jamais quitté mon travail.
Que dois je faire pour protéger mes enfants et surtout en obtenir la garde en cas de divorce?
Dois je constater l'abandon du domicile? Celui ci est il valable?
Merci pour vos reponses, je suis perdue.

Par **mimi493**, le **04/10/2010** à **18:50**

Est-il d'accord pour divorcer ?
Allez voir un avocat, il vous dira quoi faire selon le contexte.

Par **mimi493**, le **04/10/2010** à **20:42**

Si vous voulez exiger le divorce, ça peut, selon le contexte, être une faute.
Mais ça ne jouera pas sur les effets financiers du divorce ou sur les enfants
Allez voir un avocat

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés